



DES SOLUTIONS INNOVANTES POUR CARREAUX DE CÉRAMIQUE ET PIERRE NATURELLE

FEUTRE RECYCLÉ – FEUTRE EN MATÉRIAUX PET POUR CARREAUX ET PIERRES NATURELLES

Applications et fonctions

Schluter®-REFLEECE est un feutre entièrement fait de matériaux PET recyclés dont le revers est enduit d'un revêtement adhésif. Il convient aux applications de revêtements temporaires amovibles en céramique ou en pierres naturelles. Le revers autoadhésif de REFLEECE permet de retirer facilement le produit pendant les travaux de démantèlement sans endommager le sous-plancher existant.

Matériau

D'une épaisseur de 1/32 po (0.8 mm), REFLEECE est constitué de matériaux PET (polyéthylène téréphtalate) et, au revers, d'un enduit autoadhésif spécial exempt de solvant ou de plastifiant. Remarque : Il n'y a pas de pellicule au revers du produit.

L'adhésif ne résiste pas aux rayons UV à long terme. Il est donc préférable de ne pas exposer le produit à une lumière solaire intense de façon prolongée lors de l'entreposage. REFLEECE peut être entreposé pendant au moins 18 mois s'il est maintenu au sec et hors gel, à une température comprise entre 41 et 86 °F (5 et 30 °C).

Matériaux et champs d'application

REFLEECE est un feutre durable doté d'un revers autoadhésif pour usage intérieur dans des espaces résidentiels ou des environnements commerciaux exempts de charge dynamique permanente. Il peut être utilisé pour la pose temporaire de carreaux ou de revêtements en pierres naturelles sur des surfaces sur lesquelles il est impossible ou non souhaitable de poser un revêtement permanent, p. ex., les salles d'exposition, les édifices historiques et les immeubles locatifs résidentiels ou commerciaux.



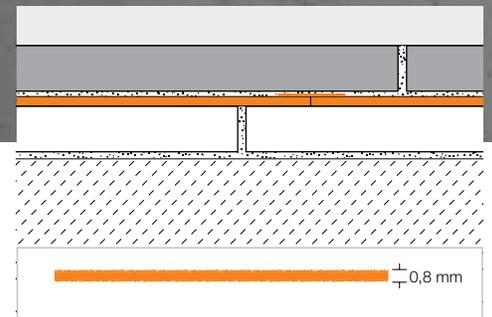
6.1 Schluter®-REFLEECE

REFLEECE est insensible à l'humidité susceptible de s'accumuler durant l'installation du revêtement à l'aide de ciment-colle ou durant le nettoyage du plancher fini en général.

Les carreaux installés sur REFLEECE devraient avoir, au minimum, une superficie de 4 po x 4 po (10 cm x 10 cm) et une épaisseur de 1/4 po (6 mm).

Isolation contre les impacts sonores

REFLEECE, lorsque recouvert de carreaux de porcelaine de 5/16 po (8 mm) d'épaisseur, a reçu l'indice ΔIIC 17 après avoir été testé selon la norme ASTM E2179.



La mesure réelle d'amélioration de l'ensemble dépend des conditions locales (conception structurelle) et peut s'écarter de cette valeur. Par conséquent, les valeurs d'essai peuvent ne pas s'appliquer aux conditions de tous les chantiers de construction.

Substrats compatibles

Il faut toujours vérifier les substrats sur lesquels doit être installé REFLEECE afin de s'assurer qu'ils sont plats, propres et adaptés aux matériaux à utiliser. Retirer toutes les composantes de la surface susceptibles de



compromettre l'adhésion. Toute aspérité, dénivellation ou pente du substrat doit être corrigée avant l'application de REFLEECE.

Les surfaces du revêtement de sol ou du sous-plancher sur lequel doit être appliqué REFLEECE doivent pouvoir supporter des charges et permettre l'adhésion du revers du produit. REFLEECE ne peut être installé que sur des systèmes entièrement collés; les planchers flottants ne constituent pas une application appropriée pour REFLEECE. La compatibilité du revêtement adhésif et du substrat désiré doit être vérifiée avant l'installation. REFLEECE ne peut être utilisé que sur des substrats exempts de solvant ou de plastifiant.

Entre autres substrats adéquats, mentionnons le béton, les chapes de gypse, les revêtements autonivelants, les carrelages existants et les revêtements en vinyle bien collés.

Tout résidu d'adhésif demeurant sur le substrat après le retrait de REFLEECE peut être nettoyé à l'eau propre et tiède.

Joint de mouvement

Les joints de mouvement doivent être intégrés aux aires carrelées, aux seuils de portes, aux transitions des murs et aux autres structures de rétention, pour permettre les mouvements dans l'assemblage, ainsi que prévenir les contraintes mécaniques potentiellement dommageables.

Les sections de REFLEECE doivent être calées le long des joints de mouvement existants. Les profilés de mouvement préfabriqués de Schluter®-Systems protègent les rebords des carreaux, en plus de prévenir les ponts sonores et l'infiltration d'eau de surface et de permettre la réalisation d'installations permanentes et sans entretien. La famille de profilés de mouvement préfabriqués Schluter®-DILEX-EKE inclut des produits de formes, de formats et de matériaux multiples adaptés à différentes utilisations. Veuillez consulter la Liste de prix illustrée de Schluter®-Systems ou visiter www.schluter.ca pour en savoir plus sur les profilés de joint de mouvement DILEX.

Installation

1. Une vérification du substrat est nécessaire avant l'installation pour confirmer qu'il est adéquat quant à l'uniformité de la surface, à la capacité de charge, à la propreté et à la compatibilité. Toute irrégularité du sous-plancher doit être corrigée avant l'installation (p. ex., aspérités et différences de niveau ou de degré de pente).
2. Il faut nettoyer à l'aspirateur et laver le substrat pour en retirer autant de poussière que possible avant d'y installer le feutre.
3. REFLEECE est déroulé, puis découpé sur mesure et entièrement encastré dans le

sous-plancher à l'aide d'une truelle ou d'un rouleau lesté. Remarque : Il n'y a pas de pellicule au revers du produit.

4. Au moment d'installer des sections contiguës de REFLEECE, il faut protéger les joints de toute circulation en les recouvrant à l'aide de Schluter®-KERDI-BOARD-ZSA.
5. Pour éviter le bris ou le décollement de REFLEECE après l'installation, il est recommandé de protéger le produit en le recouvrant de planches aux endroits où il est susceptible d'être piétiné avant l'installation du carrelage.
6. Immédiatement après l'installation de REFLEECE, le carrelage peut être posé avec du ciment-colle, selon la méthode classique. Le ciment-colle doit comporter des encoches faites avec la truelle appropriée selon le format des carreaux. S'assurer de respecter le temps d'ouverture du ciment-colle pendant l'installation.
7. Il est recommandé de tenir compte du mouvement des joints du substrat dans l'agencement du carrelage de finition. Les grandes surfaces de carrelage posées sur REFLEECE doivent être divisées au moyen de joints de mouvement selon les recommandations applicables. Nous recommandons l'utilisation de profilés de joint de mouvement Schluter-DILEX pour ces applications.

Numéro d'article des produits



Schluter®-REFLEECE Feutre amovible pour revêtements de sol temporaires (0.8 mm ou 1/32 po)

N° d'article	Dimensions	Format
REFL30M	30 m x 1 m = 30 m ² 98' 5" x 3' 3" = 323 pi ²	Rouleau



Garantie limitée de deux ans de Schluter®-REFLEECE

COUVERTURE DE LA GARANTIE LIMITÉE : Sous réserve des conditions et limites stipulées dans la présente **Garantie limitée de deux ans de Schluter®-REFLEECE** (la « **Garantie limitée** »), Schluter-Systems atteste que ses produits Schluter-REFLEECE (les « **Produits** ») seront exempts de défaut de fabrication et offriront le rendement prévu selon un usage normal pendant deux (2) ans suivant l'installation et l'utilisation des Produits dans le respect de leur durée de conservation et conformément aux modalités et conditions expliquées dans la fiche technique des Produits et les autres documents écrits (collectivement appelés les « **Documents écrits** »)¹, accessibles à la page https://www.schluter.com/schluter-us/en_US/downloadfiles, ainsi qu'aux directives standard au sein de l'industrie qui ne vont pas à l'encontre des instructions de la fiche technique en vigueur au moment de l'installation.

La présente Garantie limitée s'applique seulement à des installations aux États-Unis d'Amérique et au Canada. Schluter-Systems n'a en aucun cas la responsabilité de déterminer l'adaptation des Produits à l'usage qui en est prévu par l'utilisateur. Il incombe exclusivement à l'utilisateur d'origine de la propriété où les Produits sont installés (le « **Propriétaire** ») de consulter un installateur expérimenté et professionnel pour établir l'adaptation à l'usage prévu des Produits, du sous-plancher/substrat et de l'ensemble des matériaux de construction faisant partie de l'installation, ainsi que de voir à ce que les instructions de la fiche technique soient suivies adéquatement.

RÉSOLUTION: Si les Produits sont installés dans le respect de la durée de conservation et utilisés conformément aux modalités et conditions précitées et que ceux-ci s'avèrent défectueux durant la période prévue par la présente Garantie limitée, le Propriétaire et Schluter-Systems pourront apporter la seule mesure corrective qui correspond au remplacement des Produits par Schluter-Systems dans la section de l'installation d'origine s'avérant défectueuse.

EXCLUSIONS DE LA GARANTIE : Aux fins de présente Garantie limitée, Schluter-Systems exclut, et dans aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits, sans égard à toute responsabilité absolue ou à toute négligence active ou passive de Schluter-Systems, et sans égard à la théorie juridique (liée à la responsabilité contractuelle ou délictuelle ou quasi contractuelle ou autre). La présente Garantie limitée exclut en outre toute perte ou tout dommage découlant de et autrement liés à : un acte de guerre, du terrorisme, un incendie, une explosion, une catastrophe naturelle, un cas fortuit; un sous-plancher ou substrat inadéquat, une préparation inadéquate ou un autre défaut du sous-plancher ou substrat; le transperçement des Produits ou du sous-plancher ou substrat par mauvais emploi ou négligence; des actes intentionnels de destruction; un défaut structurel; une mauvaise utilisation des Produits ou un défaut de les entretenir; une usure normale; des égratignures, des renforcements; une décoloration ou une corrosion (attribuables à une chaleur excessive, des produits nettoyants chimiques, des agents abrasifs ou à un autre élément); l'efflorescence et le pâlissement, qui peuvent survenir naturellement dans les matériaux à base de ciment et ne sont pas considérés comme un état défectueux aux fins de la présente Garantie limitée; des variations de texture, de couleur ou de teinte par rapport à des échantillons de produits, des emballages de produits et d'autres documents de marketing; d'autres causes non liées aux Produits (ex. : défaut du revêtement de sol). La présente Garantie limitée exclut les applications à l'extérieur, en zone humide, submergées et de douches vapeur et également les applications employant des carreaux de verre, des carreaux avec un endos de résine, de la pierre naturelle sensible à l'humidité et d'autres revêtements non approuvés, à moins d'avis contraire approuvé par écrit, au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter.

DÉNÉGATION DE GARANTIE : Il n'y a pas d'autre garantie s'appliquant que celle expliquée aux présentes. Dans la mesure permise par la loi, toutes autres garanties, représentations et conditions, expresses ou implicites, sont par les présentes niées et exclues, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de **VALEUR MARCHANDE** ou d'**ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER** ou se présentant dans le cours d'une négociation, des usages du commerce ou autrement selon la loi. **TOUTE GARANTIE IMPLICITE D'ORIGINE JURIDIQUE EST LIMITÉE DANS LE TEMPS À LA DURÉE DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.** La prolongation à vie de la présente Garantie limitée pour des installations du Système avec ciment-colle dans des lieux publics, établissements commerciaux et autres applications pourra être offerte au cas par cas, par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems. La présente Garantie limitée est donnée en place et lieu de toute autre garantie expresse ou implicite. Les correctifs ci-inclus sont les seuls correctifs offerts pour manquement à la présente Garantie limitée. Schluter-Systems exclut, et en aucune circonstance ne sera tenue responsable de tout dommage indirect, particulier, circonstanciel, punitif, exemplaire ou consécutif, y compris des profits perdus, attribuables ou autrement liés à un défaut des Produits. La présente Garantie limitée s'applique au Propriétaire et ne peut être transférée ni cédée, à moins que ce soit autorisé dans une entente écrite, signée par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems, ou que ce soit autrement interdit par une loi particulière d'un état ou d'une province. La présente Garantie limitée vous confère des droits juridiques précis; étant donné que certains états et certaines provinces n'admettent pas les avis de non-responsabilité ou d'autres restrictions de garantie implicite, certaines des dispositions précitées peuvent ne pas s'appliquer à vous. **Aucun changement ni aucune modification aux modalités et conditions de la présente Garantie limitée ne sont permis sauf si dûment autorisés par écrit par le directeur des Services techniques de Schluter-Systems.** La présente Garantie limitée a préséance sur et remplace toutes garanties, ententes et autres déclarations orales et écrites antérieures faites par ou au nom de Schluter-Systems, relativement aux Produits ou à leur application, et s'applique à toute installation faite le ou après le 1er avril 2022. Pour obtenir l'information et les documents à jour touchant les garanties et les programmes de Schluter Systems, veuillez consulter www.schluter.ca.

RÉCLAMATIONS : Pour faire une réclamation aux termes de la présente Garantie limitée, le Propriétaire doit fournir à Schluter-Systems un avis écrit dans les trente (30) jours suivant la découverte de tout défaut allégué des Produits couverts par cette Garantie limitée, comprenant la date et la preuve d'achat des Produits ainsi que le nom et l'adresse de tous les installateurs, à défaut de quoi la présente Garantie limitée n'aura aucun effet juridique. Schluter-Systems se réserve le droit, à sa discrétion et comme condition à la présente Garantie limitée, d'inspecter le défaut allégué des Produits.

Toutes les réclamations venant des États-Unis doivent être adressées à :

Schluter Systems L.P.
Attn : Warranty Claims Dept.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901-5841

Toutes les réclamations venant du Canada doivent être adressées à :

Schluter Systems (Canada) Inc.
Réclamations au titre de la garantie
21100, chemin Sainte-Marie
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3Y8

¹ En cas de divergence entre différents Documents écrits, le document ayant fait l'objet des plus récentes mises à jour aura préséance.



Schluter Systems (Canada) Inc. • 21100 chemin Ste-Marie, Ste-Anne-de-Bellevue, QC H9X 3Y8
Tél. : 800-667-8746 • Téléc. : 877-667-2410

www.schluter.ca

La présente fiche technique peut faire l'objet de changements sans préavis. Veuillez visiter le site www.schluter.ca pour en obtenir la dernière version.